



Note de département

M2E | N° 2021-D-000107

Décision du 13 juillet 2021

Décision M2E 2021-D-000107 13 juillet 2021
portant délégation de signature du directeur du département Maintenance des Equipements et Systèmes des Espaces (M2E) au directeur de l'unité opérationnelle de la maintenance courante, au directeur de l'unité opérationnelle de la maintenance patrimoniale et travaux, à la responsable de la fonction support ressources humaines du département M2E, à la responsable de la fonction support contrôle de gestion du département M2E.

Le Directeur du département Maintenance des Equipements et Systèmes des Espaces (M2E)

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2019-51 consentie le 03 octobre 2019 au directeur du département Maintenance des Equipements et Systèmes des Espaces par la Présidente-Directrice générale de la RATP.

Décide :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de donner délégation, à :

- 1) Monsieur Pascal BESSON, directeur de l'unité opérationnelle de la maintenance patrimoniale et travaux ; ou en cas d'absence ou empêchement de ce dernier à
- 2) Monsieur Jean-Charles BOIDIN, directeur de l'unité opérationnelle maintenance courante ; ou en cas d'absence ou empêchement de ce dernier à
- 3) Madame Sylvie PREZELIN, responsable de la fonction support ressources humaines du département M2E ; ou en cas d'absence ou empêchement de cette dernière à,

-
- 4) Madame Marie-Cécile PIERRARD, responsable de la fonction support contrôle de gestion du département M2E.

à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes du point 2 « Application du droit du travail et gestion des ressources humaines » de l'article 1^{er} de la délégation de pouvoirs susmentionnée.

Article 2

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 13 juillet 2021

Jean ROUZAUD
Directeur du département Maintenance des Equipements et Systèmes des Espaces